

Politique de gérance et d'engagement de Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.

Date de la première politique : 03 décembre 2019

Date de la dernière version : 06 janvier 2025

Approuvé par : Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.

1. Objectif de cette politique

Cette politique décrit la façon dont Smart Private Managers (Luxembourg) S.A. ("Smart" ou "Nous") met en œuvre ses devoirs de gérance et d'engagement. Elle doit être lue conjointement avec la "Politique ESG de Smart Private Managers (Luxembourg) S.A."

Nous comprenons l'importance de notre rôle en tant que gestionnaire des actifs de nos clients et le rôle de confiance que nous avons envers eux. Nous pensons que la réussite à long terme d'une entreprise et la protection de ses intérêts en tant qu'actionnaires sont soutenus par des normes de gouvernance élevées. En outre, nous pensons que ces normes sont également bénéfiques pour les autres parties prenantes. Nous cherchons à promouvoir de bons comportements d'entreprise par le biais du vote et d'un dialogue ouvert et constructif avec les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Nous distinguons trois niveaux dans cette politique :

- le suivi des investissements,
- l'engagement,
- la politique de vote.

Cette politique de gérance et d'engagement s'applique à tout investissement réalisé dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire de portefeuille ou tout autre mandat et ne peut être modifiée que par des restrictions spécifiques exprimées directement par un client pour les actifs qui le concernent.

Cette politique sera revue au moins une fois par an mais peut être modifiée à tout moment sans notification préalable.

2. Suivi des investissements

Nous appliquons une philosophie d'investissement axée sur la valorisation, dont l'objectif est d'investir dans des titres que nous considérons comme sous-évalués par rapport à notre estimation de leur valeur intrinsèque. Nous sommes conscients que la réduction de la décote entre le prix du marché d'un titre et sa valeur intrinsèque peut intervenir plusieurs fois par an.

En outre, nous préférons investir dans des titres de grande qualité dont nous espérons que la valeur intrinsèque augmentera année après année. Un horizon à long terme est donc intégré dans notre analyse de tout titre et, pour les actions, nous nous considérons comme copropriétaires d'une société plutôt que comme simples détenteurs d'un produit financier abstrait.

Nous mettons l'accent sur la sélection de titres individuels par le biais d'une analyse interne approfondie visant à évaluer le rapport risque/rendement de toute opportunité d'investissement. Nous pensons que l'activité d'investissement est un processus en constante évolution et qu'un suivi rigoureux et continu est donc nécessaire pour s'assurer que tout investissement satisfait toujours à nos exigences.

Nous surveillons notamment les aspects suivants :

- la stratégie de l'entreprise,
- la performances et les risques financiers et non financiers,
- la structure du capital,
- les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (tels que décrits dans le document de Smart intitulé « Politique ESG de Smart Private Managers (Luxembourg) S.A. »).

Nous pensons que l'analyse interne est le meilleur moyen d'éviter tout biais dans une décision d'investissement. Le suivi de tout titre comprend l'analyse approfondie de toute information publique. La recherche externe peut être utilisée comme source secondaire pour mieux évaluer les sentiments du marché à l'égard d'une thèse d'investissement ou pour obtenir une meilleure vue d'ensemble d'un secteur ou d'une industrie en particulier.

L'équipe de gestion analyse ces informations pour adapter en permanence son modèle d'évaluation, contrôler l'attractivité du rapport risque/rendement et la conformité à nos exigences de tout investissement.

3. Engagement

3.1 Engagement auprès d'une société émettrice

Nous considérons que l'engagement avec l'entreprise détenue fait partie des tâches de notre suivi. Nous avons une démarche proactive avec le département des relations avec les investisseurs ou avec l'équipe de direction d'une entreprise lorsque notre processus de suivi a détecté un problème spécifique. L'équipe de gestion analysera de manière critique toute information fournie par l'entreprise.

Nos interactions avec une entreprise détenue peuvent également concerner des questions plus générales telles que l'encouragement à une plus grande divulgation d'informations dans les rapports publics.

3.2 Engagement avec d'autres investisseurs et parties prenantes

Lorsque la loi le permet, nous sommes prêts à envisager des initiatives d'engagement collectif. Les facteurs pertinents pour déterminer s'il convient ou non de participer à un engagement collectif seront la liste des principaux participants à cette initiative ainsi que l'importance de notre investissement.

4. Politique de vote

4.1 Principes du vote

Nous pensons que le vote lors des assemblées générales apporte une valeur ajoutée et protège nos intérêts en tant qu'actionnaire. En outre, nous considérons que le vote est plus efficace lorsqu'il s'accompagne d'un dialogue ouvert et constructif avec la direction et ou toute autre organisation concernant le secteur d'activité dont l'entreprise fait partie.

Smart considère que le « International Corporate Governance Network (ICGN) Global Governance Principles¹ » constitue une base détaillée pour des directives de votes solides lors des assemblées générales des émetteurs auxquels elle choisit de participer.

¹ <https://www.icgn.org/icgn-global-governance-principles>

Les principes appliqués lorsque Smart prendra ses décisions sur la façon de voter (pour/contre/abstention) pour le compte des investissements du Client sont détaillés dans la "Politique ESG de Smart Private Managers (Luxembourg) S.A."

4.2 Directives de vote

En règle générale, nous nous efforcerons de voter "contre" les résolutions qui ne respectent pas les principes mondiaux de l'ICGN et nous voterons "pour" les résolutions qui améliorent la gouvernance ou la responsabilité au sein d'une entreprise. Outre les principes de vote décrits ci-dessus, l'équipe d'investissement évaluera de manière critique les différentes résolutions à voter, en tenant compte dans sa décision de la connaissance de l'entreprise et de la connaissance du secteur.

Les domaines que nous considérons comme critiques sont décrits ci-dessous :

- États financiers et auditeurs externes

Nous accorderons une attention particulière à la fiabilité des comptes et des procédures, à la réactivité de l'entreprise aux questions des actionnaires, au changement soudain d'auditeur, aux problèmes éventuels concernant le mandat, les honoraires et l'indépendance de l'auditeur.

- Conseil d'administration

Au niveau du conseil d'administration, nous accorderons une attention particulière à l'indépendance, aux performances passées, à la mise en œuvre effective des normes de bonne gouvernance, à la diversité des genres et à l'ensemble des compétences.

Au niveau des administrateurs, nous accorderons une attention particulière aux absences répétées aux réunions du conseil d'administration, aux engagements extérieurs, à l'honorabilité, aux compétences et à l'indemnisation des administrateurs exécutifs.

- Rémunération

Nous accorderons une attention particulière à l'alignement de la rémunération sur les performances, à l'évaluation des objectifs à court terme par rapport aux objectifs à long terme, à l'information, au niveau de rémunération par rapport aux normes nationales ou sectorielles, aux prestations de retraite, à l'adéquation des incitations, aux parachutes dorés.

- Fusions et acquisitions

Nous accorderons une attention particulière à la quantité d'informations disponibles, à la modification des droits de vote, à la gouvernance après l'opération et à l'alignement de l'opération sur les intérêts des actionnaires.

- Droits des actionnaires

Nous accorderons une attention particulière aux mécanismes anti-OPA, au respect du principe "un vote, une action", au niveau de divulgation du seuil de propriété.

- Questions sociales et environnementales

Nous accorderons une attention particulière au niveau de divulgation des facteurs de risque sociaux et environnementaux significatifs, à la reconnaissance du changement d'impact sur les entreprises opérant dans des secteurs à fortes émissions.

- Dons politiques et contributions au lobbying

Nous accorderons une attention particulière à la cohérence de ces paiements avec la stratégie de développement durable de l'entreprise et à l'alignement sur les intérêts à long terme des investisseurs.

En tout état de cause, toute décision de vote sera toujours prise dans le meilleur intérêt de nos clients.

4.3 Titres prêtés

Smart n'a pas l'intention de prêter des titres. Par conséquent, cette question n'a pas d'incidence sur notre politique de gérance et d'engagement.

4.4 Blocage des actions

Le vote par procuration dans certains pays exige le "blocage des actions". En conséquence, les actions ne peuvent être vendues pendant la période précédant un vote par procuration. Dans ce cas, nous évaluerons l'avantage de voter pour ces actions par rapport à l'inconvénient de ne pas pouvoir les négocier pendant une période déterminée.

4.5 Conflits d'intérêts

Nous cherchons toujours à placer les intérêts de nos clients en premier et nous avons mis en place des politiques internes pour prévenir tout conflit d'intérêt entre les intérêts de nos clients et les intérêts de Smart ou de son personnel. Dans tous les cas, nous agissons en tant que fiduciaire et donc dans le meilleur intérêt de nos clients.

4.6 Services de vote

Nous considérons que le vote par procuration fait partie intégrante de notre activité d'investissement. En tant que tel, nous n'avons pas l'intention de déléguer la responsabilité du vote par procuration à un service de vote externe.